



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 108-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.177

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Jordi, Bern) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen)
PS-JS-PSA (Kocher Hirt, Worben)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : 898/2021 du 18 août 2021
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Quelles leçons le Conseil-exécutif retire-t-il de la pandémie de coronavirus ?

Le Conseil-exécutif est chargé de produire une évaluation des mesures cantonales de lutte contre la pandémie de COVID-19 ainsi qu'une analyse de leurs effets directs et indirects sur la société, en particulier dans les domaines de la santé, de la formation, du social et de l'économie.

Développement :

Le canton de Berne, ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que la population ont fourni d'importants efforts pendant la crise du coronavirus qui n'est pas encore terminée. Grâce à la vaccination contre le coronavirus et à la baisse du nombre de cas, la Confédération et les cantons ont assoupli certaines mesures de protection, et la vie sociale commence à se normaliser. Plusieurs des mesures prises pendant la pandémie ont entraîné et entraînent encore des conséquences à court, moyen et long terme, qui se feront sentir encore longtemps. C'est surtout dans le secteur de la santé (situation financière des établissements de santé et médico-sociaux, situation tendue sur le plan des effectifs de personnel, etc.), dans celui de la formation (notamment retards scolaires pris par les enfants ainsi que les adolescentes et adolescents), dans celui du social (par exemple besoins croissants d'assistance) et celui de l'économie (difficultés financières de certaines entreprises menacées de faillite) que les signaux d'alarme sont en augmentation. C'est pourquoi il est impératif que le Conseil-exécutif évalue la situation, mène une analyse d'impact et ébauche des mesures afin d'être armé en cas d'événements ultérieurs similaires.

Motif de l'urgence : il n'est pas exclu qu'une nouvelle crise similaire survienne et qu'il faille alors ordonner des mesures de police sanitaire destinées à protéger la population ainsi que des mesures supplémentaires. C'est pourquoi il est nécessaire de démarrer aussi vite que possible une analyse de l'action cantonale permettant de se préparer à l'avenir.

Réponse du Conseil-exécutif

La Confédération, la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC) et différents cantons ont lancé un processus de réflexion portant sur la gestion de la pandémie de coronavirus, alors que cette dernière se poursuit. Dans ce contexte, deux projets d'évaluation et de recherche font état des répercussions abordées dans la présente intervention qu'ont suscité les mesures imposées pour juguler la crise due à la pandémie de COVID-19 : une évaluation que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a déléguée à l'externe examine notamment les répercussions des mesures sanitaires sur différents domaines tels que l'économie, les questions sociales et la société dans son ensemble, ainsi que la question des effets désirables et éventuellement indésirables (voir le cahier des charges « Evaluation de la gestion de la crise COVID-19 »). Le rapport final est attendu en mars 2022. Par ailleurs, le programme national de recherche lancé par le Conseil fédéral le 28 avril 2021 « COVID-19 et société » a pour but de livrer une vaste étude des effets de la pandémie de coronavirus sur l'économie, la société et la politique vus à travers le prisme des sciences sociales et humaines. L'idée est d'explorer et de proposer des pistes pour gérer la pandémie actuelle et se prémunir contre de futures pandémies. L'analyse porte notamment sur les répercussions de la pandémie sur la santé, la qualité de vie, la situation économique, les relations sociales, etc. sous l'angle du bien-être individuel et collectif. 14 millions de francs ont été alloués à ce programme qui s'étend sur trois ans.

La Confédération a déjà évalué la gestion de crise pendant la première phase de la crise allant de février à août 2020. La Chancellerie fédérale devrait présenter une prochaine évaluation à la mi-2021, pour éclaircir pourquoi la gestion de crise qui a plutôt bien fonctionné durant la première vague a fait face à de plus grandes difficultés lors de la deuxième vague.

A l'été 2020, la CdC a mis sur pied un projet d'analyse sur la gestion de la crise du point de vue des cantons. Le rapport intermédiaire « COVID-19 : gestion de la crise durant la première vague, le point de vue des cantons » est consacré à la période entre février et septembre 2020. La poursuite de cette analyse détaillée pour la période allant d'octobre 2020 à l'été 2021 est en cours. Son adoption formelle par l'assemblée plénière de la CdC, revendication politique consolidée incluse, est prévue pour mars 2022. Le canton de Berne participe aussi à la deuxième partie de l'évaluation et exprime activement ses intérêts.

Le Conseil-exécutif a abordé la gestion de crise et la maîtrise de la crise du coronavirus lors de sa séance de réflexion début 2021 déjà. L'organe de conduite cantonal (OCCant) a présenté le 22 avril 2021 un rapport sur l'intervention de l'OCCant entre le 28 février et le 26 juin 2020. Fin mai, après avoir pris connaissance du rapport et sur la base d'un inventaire complet des évaluations réalisées, initiées ou prévues aux niveaux fédéral et cantonal, le Conseil-exécutif s'est longuement penché sur la gestion de crise du canton dans le cadre d'une discussion ; il a décidé de lancer son propre projet et d'axer ses travaux sur les thèmes suivants :

- prévention des crises ;
- gestion de crise : maîtrise de la crise au sein du canton, tout en mettant l'accent sur la collaboration avec les communes ;
- garantie de l'accomplissement des travaux administratifs ;
- bases légales.

Il est également prévu d'impliquer dans une certaine mesure d'autres acteurs externes issus des milieux de l'économie, de la formation, de la santé, etc. et concernés par la gestion de crise du canton. L'évaluation sera réalisée par des spécialistes externes et doit englober toute la durée de la crise, bien que des priorités puissent être définies.

Le projet est en préparation et devrait débuter vers la fin du troisième trimestre 2021. La Chancellerie d'Etat dirige l'évaluation et demeure en contact étroit et régulier avec les membres de la Conférence des secrétaires généraux. Les résultats de l'évaluation seront portés à la connaissance du Grand Conseil de manière appropriée.

Le Conseil-exécutif a par ailleurs pris connaissance du fait que le bureau du Grand Conseil a également pris en main les premières étapes pour le contrôle des activités du Parlement et de ses organes dans les situations extraordinaires. Le Conseil-exécutif accueillerait favorablement une coordination des deux projets et est ouvert pour discuter ensemble des améliorations possibles dans la collaboration entre l'exécutif et le législatif lors de situations extraordinaires.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif se réjouit que le Grand Conseil soutienne encore davantage la gestion déjà initiée de la crise du coronavirus au moyen de la présente intervention. Comme présenté ci-dessus, le Conseil-exécutif souhaite toutefois mettre l'accent de l'évaluation sur la gestion de la crise propre au canton, d'autant plus que l'analyse des répercussions des mesures est déjà en cours et soutenue au niveau fédéral. Ces derniers mois, le canton de Berne et sa population ont surtout vu s'appliquer des mesures fédérales pour maîtriser la pandémie. Le Conseil-exécutif n'a décidé qu'à de rares occasions de durcir les mesures au niveau cantonal. Il serait donc peu judicieux de limiter une évaluation aux mesures cantonales et à leurs répercussions sur la société, l'économie, la formation ou le domaine de la santé. Le Conseil-exécutif salue donc les projets d'évaluation et de recherche complets déjà réalisés par la Confédération. Il est néanmoins prêt à analyser en bonne et due forme les mesures complémentaires prises par le canton auprès des acteurs externes en les impliquant dans l'évaluation.

Le Conseil-exécutif propose dans ces conditions l'adoption de la motion sous forme de postulat.

Destinataires

– Grand Conseil